



SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET 80 KM/H : DES DONNÉES PROVISOIRES EN YOYO, INSUFFISANTES POUR TIRER DES CONCLUSIONS SÉRIEUSES

Aujourd'hui, jeudi 15 novembre 2018, la Sécurité routière a annoncé une baisse de 13,8% de la mortalité routière au mois d'octobre 2018 par rapport au mois d'octobre 2017 (chiffre provisoire, hors DOM TOM). Dans le même temps, le nombre total d'accidents de la route et de victimes est de façon surprenante en hausse, respectivement de +5,5% et +5,7%.

Pour le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h – qui a récemment questionné le ministre de l'Intérieur pour obtenir des statistiques fiables et exploitables– il est impossible de tirer des conclusions sérieuses des statistiques fournies par l'Administration pour plusieurs raisons : elles concernent l'ensemble du réseau, et non les seules voies auxquelles s'applique la mesure des 80 km/h, et ces résultats sont de surcroît globaux, provisoires et excessivement variables d'un mois à l'autre.

Le Comité indépendant d'évaluation note avec satisfaction la baisse de la mortalité routière relevée le mois d'octobre dernier, tout en relevant que ces indications provisoires portent non pas sur les voies où la vitesse a été réduite, mais sur l'ensemble du réseau métropolitain, autoroutes et agglomérations incluses, et que la mortalité a augmenté outre-mer. La baisse présentée peut en effet s'expliquer par une baisse des tués sur les autoroutes, les voies rapides ou en agglomérations aussi bien que par une variation sur le réseau concerné par la nouvelle limitation. Il rappelle que les données fournies par l'Administration pour le mois écoulé, après l'augmentation de la mortalité observée le mois précédent, ont un caractère provisoire et demandent à être éclairées par les résultats des mois à venir avant de pouvoir faire l'objet de commentaires étayés et objectifs.

Soucieux d'obtenir au plus tôt ces données pour mener à bien en toute transparence son travail d'analyse des chiffres de la sécurité routière, le Comité a adressé le mois dernier au ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER un courrier demandant notamment l'accès au fichier BAAC (Bulletin d'analyse des Accidents corporels) et la description précise du réseau routier soumis à la limitation de vitesse à 80 km/h (longueur, trafic, accidentalité globale...), de façon à disposer de tous les éléments permettant de définir objectivement l'impact réel de cette nouvelle limitation de vitesse sur l'accidentalité de ce réseau.

« Nous sommes dans l'attente de la réponse du Ministre, car nous estimons qu'il ne serait pas responsable, tant que nous ne disposons pas de données précises et incontestables, de tirer la moindre conclusion des statistiques provisoires portant sur l'ensemble du réseau routier français et non sur les seules routes concernées par les 80 km/h » déclare Jean-Luc MICHAUD, président du Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h. Il précise qu'« avant la fin de cette année, nous serons en tout état de cause en mesure de produire une première étude scientifique chiffrée sur l'impact de l'abaissement de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h, tant en termes de bénéfices attendus pour la sécurité des usagers (notamment sur l'accidentalité) et de conséquences sur la consommation d'énergie que de coûts économiques et sociaux pour les populations et les territoires concernés ».

La prochaine réunion du Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h aura lieu le 20 décembre 2018. Les résultats de cette étude, qui comporteront bien des surprises, seront rendus publics et présentés à la presse à cette occasion par le Conseiller scientifique du Comité, le Professeur Rémy Prud'homme, expert en économie des transports reconnu au plan international.